

**5506/23**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

QUINZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2022/2023

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 31 janvier 2023

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 31 janvier 2023

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale  
Nomination de Mme Jessica PERMATZ, membre suppléante pour la Suède, en  
remplacement de Mme Lena WIDMAN, membre démissionnaire

E 17437



Bruxelles, le 19 janvier 2023  
(OR. en)

5506/23

SOC 30  
EMPL 18

**NOTE POINT "I/A"**

---

|               |                                                                                                                                                                                                                                   |
|---------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Origine:      | Secrétariat général du Conseil                                                                                                                                                                                                    |
| Destinataire: | Comité des représentants permanents (1 <sup>re</sup> partie)/Conseil                                                                                                                                                              |
| Objet:        | Comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale<br>Nomination de M <sup>me</sup> Jessica PERMATZ, membre suppléante pour la Suède, en remplacement de M <sup>me</sup> Lena WIDMAN, membre démissionnaire |

---

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M<sup>me</sup> Lena WIDMAN, membre suppléante du comité mentionné en objet dans la catégorie des représentants des employeurs (Suède).
2. En vertu de l'article 75 du règlement (CE) n° 883/2004 du 29 avril 2004<sup>1</sup> qui institue le comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale, les membres titulaires et les membres suppléants sont nommés par le Conseil et, en vertu de la décision du Conseil du 21 septembre 2020<sup>2</sup>, le mandat a une durée de cinq ans.

---

<sup>1</sup> JO L 166 du 30.4.2004, p. 1.

<sup>2</sup> JO C 315 I du 23.9.2020, p. 1.

3. Conformément à la procédure habituelle, le gouvernement suédois a présenté, en remplacement du membre suppléant démissionnaire, la candidature suivante, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 19 octobre 2025:

M<sup>me</sup> Jessica PERMATZ  
Confederation of Swedish Enterprise  
Adresse: Svenskt Näringsliv, 114 82 Stockholm  
Tél.: +46 72 076 85 51  
Courriel: jessica.permatz@svensknaringsliv.se

4. Par conséquent, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
- a) d'adopter, en point "A" de son ordre du jour, la décision du Conseil portant remplacement d'un membre suppléant du comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale, dont le texte figure en annexe, et
  - b) de faire publier la décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

---

Projet de DÉCISION DU CONSEIL  
du  
portant remplacement d'un membre suppléant  
du comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CE) n° 883/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale<sup>3</sup>, et notamment son article 75,

considérant ce qui suit:

- (1) Par ses décisions du 21 septembre 2020<sup>4</sup> et du 19 octobre 2021<sup>5</sup>, le Conseil a nommé les membres titulaires et les membres suppléants du comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale pour la période se terminant le 19 octobre 2025.
- (2) Un siège de membre suppléant dans la catégorie des représentants des employeurs est devenu vacant à la suite de la démission de M<sup>me</sup> Lena WIDMAN.
- (3) Le gouvernement suédois a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

---

<sup>3</sup> JO L 166 du 30.4.2004, p. 1.

<sup>4</sup> JO C 315 I du 23.9.2020, p. 1.

<sup>5</sup> JO C 427 I du 22.10.2021, p. 11.

### Article premier

M<sup>me</sup> Jessica PERMATZ est nommée membre suppléante du comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale en remplacement de M<sup>me</sup> Lena WIDMAN pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 19 octobre 2025.

### Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le ...

Par le Conseil  
Le président

---